

AVIS DE COURSE

Les cent voiles 10 et 11 octobre 2020 INTERLIGUE LASER CHAMPIONNAT DE MANCHE EST CHAMPIONNAT DE LIGUE HAUTS-de-FRANCE

Yacht Club du Boulonnais

Grade 4

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 le règlement du classement national des coureurs 2020 (AFL)

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Néant

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes « LASER » : Laser Standard, Laser Radial, Laser 4.7
- 3.2 **Un module de préinscription est ouvert sur le site de l'AFL. En raison des conditions sanitaires, la préinscription est obligatoire avant le 3 octobre 2020. Les inscriptions ultérieures ne sont pas garanties.**

Après le 03/10/2020, solliciter une inscription auprès de Vincent LENOIR, délégué Laser Hauts-de-France : 06 12 52 53 72 ou vincent.lenoir@gmail.com. Les autorisations d'inscription seront octroyées en fonction des capacités d'accueil du site.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le timbre attestant de leur adhésion à l'association de classe Laser (AFL)
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - un justificatif d'adhésion à l'ILCA



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 16€ dont 2€ reversés à l'AFL pour la dotation du Championnat de Manche Est.

5. PROGRAMME**5.1** Confirmation d'inscription :

Samedi 10 octobre 2020 de 11h00 à 14h00

5.2 Jauge et contrôles :

Des contrôles pourront être effectués durant la régate

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
10/10/2020	14h30	Toutes
11/10/2020	10h30	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.**6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 10/10/2020

7. LES PARCOURS**7.1** Les parcours seront précisés par avenant et IC.**7.2** La zone de course se situe en mer, dans la rade de Boulogne/mer ou en dehors.**8. SYSTEME DE PENALITE**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT**9.1** 2 courses devront être validées pour valider la compétition.**9.2** (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués par tirage au sort

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, notamment pour la mise à l'eau des zodiacs des entraîneurs et accompagnateurs, veuillez contacter :

YACHT CLUB DU BOULONNAIS

03 21 31 80 67

contact@ycb.fr

VINCENT LENOIR

Délégué Laser Ligue Hauts-de-France

06 12 52 53 72

vincent.lenoir@ymail.com

V1